

Département de
Meurthe et Moselle

MAIRIE DE PONT-A-MOUSSON

Arrondissement de
NANCY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 FEVRIER 2021

OBJET :	1 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	L'an deux mille vingt et un, le mardi deux février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Montrichard, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, Maire. <u>Etaient présents :</u> M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. LEOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme VAGNER, M. VELVELOVICH, Mme GERNER, M. RICHIER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, Mme RIBEIRO, M. THORR, Mme VALY, M. KARATAS, Mme REVERBERI, M. GROSJEAN, Mme OULAHLOU, M. COIATELLI, Mme MEURGUE, M. JACQUOT, Mme BARREAU, M. VAUTHIER, M. OHLING, M. ALLAIT
Présents à la séance ou représentés : 33	<u>Absents excusés :</u> M. MERGER, qui a donné pouvoir à M. RICHIER Mme ALLAIN, qui a donné pouvoir à M. JACQUOT
<p>Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme GUY ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.</p>	

1) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. GUILLAUME rappelle que, selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi NOTRÉ du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2021 permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT).

Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique international, national, ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville.

Le rapport ci-joint portera également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité conformément à l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Il intègre également les attentes de la loi NOTRÉ en matière de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Enfin, le débat visera à présenter un cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2021, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissements pour la ville cette année.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L 2312-1 et D 2312-3, la délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération,

APPROUVE la présente délibération.

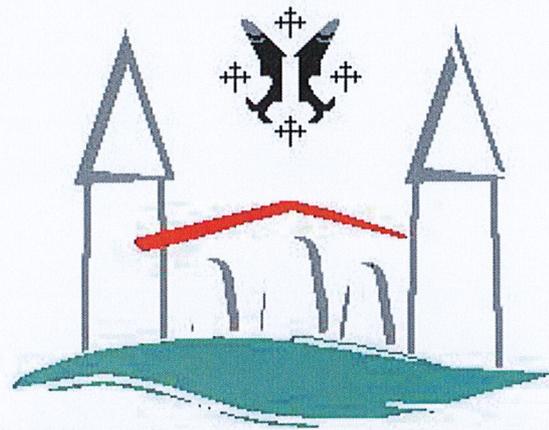
Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT,
Le Maire,

Henry LEMOINE



Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20210204-DEL-01-02022021-DE
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021



Ville de Pont-à-Mousson

Rapport en vue du débat d'orientation budgétaire

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20210204-DEL-01-02022021-DE
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021

2021

Table des matières

I. Aperçu de l'environnement macro-économique : l'économie mondiale face à la pandémie du Covid 19	3
A Recul de l'économie mondiale.....	3
B Zone Euro : Activité en dent de scie	3
C France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19.....	3
II. Le contexte régional et local	4
A La région GRAND EST : Un effort financier important de la Région pour soutenir l'attractivité du territoire	4
B Le Département de Meurthe-et-Moselle	4
C Intercommunalité	4
D Le Centre Communal d'Action sociale	5
III. La ville de PONT-A-MOUSSON en 2020.....	5
A. Une épargne permettant de maintenir des investissements ambitieux	5
B. Evolution de la section de fonctionnement	6
C. La fiscalité locale.....	6
D. Evolution des dotations	7
E. Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs	7
F. Les autres charges de fonctionnement.....	9
G. Les investissements communaux	9
IV L'avenir de PONT-A-MOUSSON.....	11
A Le budget 2021	13
B Les investissements des prochaines années	14

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20210204-DEL-01-02022021-DE
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021

I. Aperçu de l'environnement macro-économique : l'économie mondiale face à la pandémie du Covid 19

A Recul de l'économie mondiale

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahincaha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tablent sur une récession de l'ordre de 4,2% pour 2020. Fin 2020 cette dernière estimait cependant que 2021, puis 2022, seront marquées par un rebond de l'économie. Allant jusqu'à prévoir un retour à la situation d'avant la crise pour la fin 2021. A ce jour, la crise sanitaire et les reconfinements ayant repris c'est une prévision qui peut sembler optimiste. La situation évolue quotidiennement il semble prématuré de se prononcer.

B Zone Euro : Activité en dents de scie

Pour faire face à la crise, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée. La BCE a également réagi par diverses mesures visant au soutien des États face à la situation : aide au financement de plans de relance par du déficit public, alimentation des banques en liquidités, etc...

Le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets des 2^{ème} et 3^{ème} vagues de la pandémie en zone euro. L'objectif étant de contribuer à relancer l'économie une fois la pandémie maîtrisée. Le contexte reste cependant incertain et fragile, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8 % en 2020. Un rebond est espéré en 2021, son importance dépendra de la rapidité avec laquelle le virus sera maîtrisé, ce qui constitue le préalable au redémarrage de l'économie.

C France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

1 Contexte général : Lourdes conséquences sur le marché du travail et soutien économique par l'emprunt

Comme le reste du monde, la France a été lourdement impactée par la crise sanitaire mondiale. Le PIB a ainsi fortement fluctué d'un trimestre à l'autre. En l'absence de certitudes quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2^{ème} vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020. Il existe cependant d'importantes disparités, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : la culture, l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et reste à estimer pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les différents confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB) financé en grande partie par le déficit public.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021

Ainsi, sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

2 Les principales mesures de la loi de finance 2021 concernant les collectivités locales.

Le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement,

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont toutefois en baisse. Ils atteignent 104,4 milliards dans la loi de finance initiale, soit une baisse de 10% par rapport à 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021 le produit des quelques produits issu de la TH résiduelle seront affectés au budget de l'Etat. Le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales. Elle ne suscite donc pas de baisse dans les finances des collectivités dans l'immédiat.

Le montant de la DGF restera cependant stable, la baisse des transfert financiers étant compensée par une hausse de 5% en faveur des collectivités sur d'autres recettes de l'Etat.

II. Le contexte régional et local

A La région GRAND EST : Un effort financier important de la Région pour soutenir l'attractivité du territoire

Fortement impactée par la crise sanitaire la région Grand Est s'est fortement mobilisée. Elle a mis en place un plan de relance de l'économie régionale, auquel se sont joints les départements et les intercommunalités. Plusieurs actions notables ont été réalisées : Fonds « Résistance », fonds « solidarité », différents prêts, plateforme « Plus fort Grand Est », etc...

La Région se tourne désormais vers l'avenir et a acté ses orientations budgétaires pour 2021. Elles répondent à un double objectif : assurer la sauvegarde de l'économie locale et apporter de nouvelles perspectives d'avenir à l'ensemble des habitants du Grand Est.

Fortement inspirées par la situation d'urgence, elles sont empreintes d'entraide et de solidarité, et portées dans l'intérêt des territoires. Ces orientations poursuivent les ambitions menées et intensifiées au travers du Business Act Grand Est :

- Relancer une croissance économique grâce notamment au savoir-faire industriel
- Donner un égal accès aux soins et à l'éducation au moyen du numérique
- Garantir la préservation de l'environnement

Pour y parvenir, la Région entend mettre en œuvre des pratiques durables qui se traduisent par 2 ambitions :

- Une transition écologique efficace, au cœur du plan de relance : plans d'actions offensifs dans les lycées, pour la mobilité durable, en faveur de l'agriculture, la viticulture, dans le développement de l'hydrogène, etc.
- Renforcer l'investissement : notamment pour l'industrie, le numérique et l'environnement, par une hausse de plus de 40 % des investissements consacrés à l'attractivité du territoire.

Dans le même ordre d'idée le déploiement de la fibre, engagé par la Région depuis plusieurs années, porte ses fruits et le maillage territorial s'est fortement densifié. PONT-A-MOUSSON étant l'un des premiers bassins concernés par ce déploiement.

Il faut également noter que 2021 sera une année électorale pour la Région. Ce qui peut avoir des conséquences sur ses projets.

B Le Département de Meurthe-et-Moselle

Comme toutes les collectivités le département s'est mobilisé pendant la crise et pour la reprise d'activité. On peut notamment citer l'opération « Un masque pour les Meurthe-et-Mosellans », à laquelle 96% des collectivités du département ont adhéré. Ce dispositif a permis la production et la distribution de 15 000 et 20 000 masques/jour en pleine activité ainsi que des créations d'emplois au plus fort de la crise.

Le département finalise son projet 2015-2021. Un nouveau plan fixant les orientations à venir sera mis en place à l'issue des élections qui interviendront cette année également pour le département.

C Intercommunalité

La Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON s'est aussi mobilisée pour affronter la crise sanitaire. Elle s'est associée au fonds « Résistance » avec la Région, a centralisé plusieurs actions du bassin pour coordonner la lutte contre l'épidémie, notamment en coordonnant les commandes de masques, et a mené des actions pour soutenir les commerçants (distribution de sacs, etc...).

Par ailleurs, un nouveau mandat s'ouvrant, la Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON travaille à la rédaction d'un projet de territoire. Ce document permettra la mise en lumière de priorités territoriale afin de mobiliser les acteurs du bassin dans une stratégie globale et structurante de développement.

Sur le plan des investissements la Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON a défini comme étant prioritaires les projets :

- de réaménagement de la médiathèque de PAM en Tiers lieu,
- de réfection du parking de la piscine,
- de construction d'un bâtiment d'accueil pour entreprises sur la zac de l'Embise.
- d'ouverture d'une 6ème crèche à Pagny sur Moselle.

La Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON va également continuer à accompagner les communes dans leurs projets d'investissements structurants pour le territoire (fonds de concours ou autres formats).

Il convient également de rappeler que la Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON est la collectivité chef de file pour la démarche d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Ce dispositif associe l'intercommunalité aux villes de DIEULOUARD, BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON, PAGNY-SUR-MOSELLE et PONT-A-MOUSSON. Le but de cette démarche est d'aboutir à une requalification d'ensemble du centre-ville tant sur le plan commercial que de l'habitat afin de lutter contre la dévitalisation des centre-ville.

Cette démarche est engagée depuis plus d'un an, une première version de la convention ayant été votée en décembre 2019. 2020 a permis d'affiner les projets et de coordonner la démarche entre toutes les communes. L'année 2021 doit permettre la signature d'une nouvelle version de la convention liant tous les acteurs de la démarche : intercommunalité, villes, Etat, etc...

D Le Centre Communal d'Action sociale

Le CCAS incarne l'action communale quotidienne auprès des plus démunis. Son rôle est essentiel pour exprimer la solidarité de la ville aux populations en difficultés.

Ainsi, tout au long de la crise sanitaire, le CCAS a été l'interlocuteur principal des Mussipontains. Il a coordonné les initiatives, acheté les masques distribués aux habitants et assuré un suivi quotidien des séniors.

Le CCAS a également continué son travail quotidien : chantier d'insertion, colis alimentaires, aides aux micro-crédits et aux démarches administratives. Le service des Auxiliaires de vie a été fortement sollicité tout au long de l'année, il s'est intensément mobilisé pendant les différents confinements.

N'ayant pu réaliser ses habituelles animations de fin d'année, le CCAS a organisé une opération chèques cadeaux à destination des plus de 65 ans. Ce partenariat avec l'association des commerçants a également été une manière de soutenir les commerces locaux.

III. La ville de PONT-A-MOUSSON en 2020

A. Une épargne permettant de maintenir des investissements ambitieux

Deux indicateurs sont importants pour assurer la capacité à investir d'une commune :

- L'épargne de gestion qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne brute dans la gestion courante hors frais financiers.

Le solde de gestion constitue le solde de gestion le plus important et sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire puisqu'elle doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette.

L'épargne brute se définit comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute permet de mesurer la capacité de désendettement d'une collectivité.

	2014	2017	2019	2020
Epargne de gestion	2 279 035,53 €	1 693 279,50€	1 716 284,85€	1 735 145,46€

	2014	2017	2019	2020
Epargne brute	1 923 677,21 €	1 420 994,45	1 394 147,12€	1 509 731,47€

L'épargne de gestion de la ville augmente légèrement, ceci nous assure le maintien d'un bon autofinancement. C'est le résultat d'un gros travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'épargne brute a également augmenté en raison du désendettement de la ville cette année.

B. Evolution de la section de fonctionnement

	2014	2017	2019	2020
Charges	13 226 703,05€	13 076 454,18€	13 718 590,51€	12 265 300,47€
	-1,98%	-0,64%	+4,8%	- 7,37%
Produits	15 150 380,26€	14 497 448,63€	14 326 140,85€	13 763 028,47€
	-11,16%	1,27%	-3,66%	- 6,01%

C. La fiscalité locale

Taxe d'habitation

année	2014	2017	2019	2020
taux	9,22%	9,59%	9,59%	9,59%
produit	1 742 769€	1 867 439€	1 900 579€	1 956 037€
Variation produit n-1	42 928 €	53 316,83	36 085	55 458

Taxe foncier bâti

année	2014	2017	2019	2020
taux	13,50%	14,05%	14,05%	14,05%
produit	2 440 913,67 €	2 647 978€	2 749 781€	2 767 438€
Variation produit n-1	73 470 €	95 724,34€	60 656€	17 657€

Taxe foncier non bâti

année	2014	2017	2019	2020
taux	28,27%	29,41%	29,41%	29,41%
produit	31 919,09 €	31 611€	29 322€	29 256€
Variation produit	-477 €	402,81€	-3 790€	-66€

Concernant les taux d'imposition, il est proposé d'augmenter les taxes foncières de 2 %. En effet les taux n'ont pas évolués depuis 2017 alors que les charges continuent de peser plus fort sur notre budget au sein duquel nous contenons leur évolution par des efforts de gestion toujours soutenu. De même le désengagement de l'état continu de se faire sentir par la baisse des dotations et son continuel désengagement de certaines missions qui échoient de fait aux collectivités. Enfin, la crise actuelle qui se

poursuit, génère de nouvelles dépenses et des pertes de recettes qui risquent à terme de déséquilibrer nos budgets.

Pour l'heure, les conséquences de la réforme de la TH ne se font pas encore sentir.

D. Evolution des dotations

Produits	2014	2017	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 877 870 €	978 508 €	801 493,00 €	732 597€
DSU	243 630 €	286 685 €	324 636,00 €	343 629€
Total	2 121 500€	1 265 193€	1 126 129€	1 076 226€

Une fois de plus, la DGF a globalement baissé en 2020. Si la part dotation de solidarité urbaine monte, elle ne compense pas la perte sur la dotation forfaitaire. Le projet de loi de finance prévoit un maintien de l'enveloppe pour 2021.

Les autres dotations de l'Etat gardent un niveau globalement stable.

La ville se doit de développer d'autres biais et continuera sa recherche d'autres sources de financement.

E. Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Coûts du personnel

	2017	2019	2020
Coût (en €)	6 672 277	6 361 049	6 317 437

La masse salariale est une dépense maîtrisée. La variation avec l'année 2019 est minime. Elle résulte en grande partie de la baisse du nombre d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées. C'est un effet secondaire de la crise sanitaire, l'immobilisation des services pendant plusieurs semaines ainsi que la suppression de nombreuses manifestations a conduit à une importante baisse du nombre d'heures effectuées.

Le rapport entre les charges de personnel et le reste du budget de fonctionnement reste de l'ordre de 45%, ce qui inférieur aux moyennes nationales pour la strate.

L'année 2020 a été marquée par la mutualisation des services ressources humaines et comptabilité pour la ville et le CCAS. Cette démarche permettra une harmonisation des modes de fonctionnement et sera source d'économies.

Evolution des effectifs

La commune a vu ses effectifs baisser en 2020. Deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraites, deux mutations n'ont pas encore été pourvues, et deux décès ont malheureusement été à déplorer.

Plusieurs recrutements sont en cours à l'heure actuelle. A la fois pour remplacer certains postes vacants, mais aussi en anticipation de futurs départs à la retraite.

Par filières

Accusé de réception en préfecture
05-215404310-20210204-DEL-01-02022021-DE
Date de rétrotransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021

*En effectifs physiques
au 31 décembre*

	2017	2019	2020	
emplois fonctionnels	1	1	1	0
filière administrative	31	27	28	+1
filière technique	112	111	106	-5

filière sociale	8	8	8	0
filière sportive	2	2	2	0
filière culturelle	2	2	2	0
filière animation	3	3	3	0
filière police	3	3	2	-1
Total	162	157	152	-5
Agents occupant un poste permanent	1	2	1	-1
collaborateur de cabinet	1	1	1	0
Total des effectifs pourvus	165	160	154	-6
Effectifs budgétaires	158,12	152,54	150,45	
<i>Différence</i>	<i>-6,88</i>	<i>-6,23</i>	<i>-2,09</i>	

Par catégories

Année	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
2017	10	8	144	162
2019	10	7	140	157
2020	10	8	136	152

Les rémunérations

Traitement indiciaire

En 2020, le salaire brut moyen mensuel s'élève à 1 642,85 € (1 610,89€ en 2019).

Avantages en nature

2 agents (2 de catégorie C) exerçant essentiellement des fonctions de gardiens d'équipements culturels bénéficient d'un logement de fonction et perçoivent à ce titre des avantages en nature.

Aucun agent ne bénéficie d'un véhicule de fonction

Régime indemnitaire (RI)

Le régime indemnitaire annuel des agents de la ville de Pont-à-Mousson se structure de la façon suivante :

- une prime mensuelle principalement liée au grade
- une prime relative au 13^{ème} mois.

Le montant global en 2020 s'élève à 727 240,00 € (444 484,53 € de RI et 282 755,47 € pour le 13^{ème} mois)

Bonification indiciaire

La NBI, nouvelle bonification indiciaire (NBI) sert à favoriser les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière, et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

Accusé de réception en préfecture
 le 04/02/2021 à 13h 52 (N° 04-0162201)
 Date de télétransmission : 04/02/2021
 Date de réception préfecture : 04/02/2021

	2017	2019	2020
NBI (en €)	32 531,68	29 031,57	28 323,17

Heures supplémentaires et complémentaires

	2011	2017	2019	2020
total du nombre d'heures supplémentaires	10 004,78	5 361,65	5 452,24	3 842,64
<i>Evolution n-1</i>		2.48%	-1,8%	-29,5%
coût des heures supplémentaires rémunérées	163 223,42€	107 132,17	122 514,66	83 807,96
<i>Evolution n-1</i>		7.2%	4,9%	-31,6%

	2011	2017	2019	2020
total du nombre d'heures complémentaires	2 379,16	1312,76	1423,92	695,99
<i>Evolution n-1</i>		-6,7%	-27%	-51,13%
coût des heures complémentaires rémunérées	22 127,21€	13 758,27	15 234,97	7 409,61
<i>Evolution n-1</i>		- 4.2%	-25%	-51,37%

Comme expliqué précédemment, ces chiffres sont principalement le reflet de la crise sanitaire sur l'activité des services.

Prime de surcroît d'activité dans le cadre la crise sanitaire

Dans le cadre de l'ordonnance du 14 mai 2020, les collectivités territoriales ont eu la possibilité d'instaurer une prime Covid 19 aussi la ville de PONT-A-MOUSSON a souhaité mettre en place ce dispositif à destination des agents ayant été présents sur le domaine public ou au contact du public. Le montant de cette prime exceptionnelle s'est élevé à 31 952€ pour la ville.

F. Les autres charges de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement ont globalement baissé sur l'année 2020. Ceci est manifeste sur le chapitre 011 charges à caractère générales. Le contexte sanitaire actuel a engendré une réduction significative du nombre de manifestations organisées à PONT-A-MOUSSON, que ce soit par la ville ou d'autres organismes. Il en a résulté une baisse importante des dépenses pour la commune.

La ville a cependant soutenu toutes les manifestations qui se sont tenues cette année. PONT-A-MOUSSON tient à son tissu associatif et le soutient tout particulièrement en ces temps difficiles. La commune a donc apporté un appui logistique et technique pour des événements tels que le Crazy américain ou le marché de Noël. Ainsi en 2020, le coût des aides indirectes aux associations s'est élevé à 68 559,70€

La ville a également continué sa recherche d'économies de fonctionnement. La mutualisation avec le CCAS est effective depuis mai 2020, les commandes groupées ont été favorisées (masques,...), un travail est engagé pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments, etc..

G. Les investissements communaux

1 Le financement des investissements

Le financement des investissements s'opère par trois moyens : l'autofinancement issu de l'excédent de fonctionnement, les subventions attribuées par les partenaires de la commune et l'emprunt. La règle dite de bonne gestion signifie qu'un investissement est financé par un tiers d'autofinancement, un tiers de subventions et un tiers d'emprunt.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20210204-DEL-01-02022021-DE
Date de réception préfecture : 04/02/2021

➤ **L'autofinancement**

La capacité d'autofinancement de la ville est en légère amélioration grâce cette année. Elle permettra la réalisation d'équipements importants.

➤ **Les subventions**

La ville poursuit son travail de recherche systématique de subventions. C'est un outil qui est efficace. Il est malheureusement très volatil d'une année à l'autre.

Le montant obtenu pour l'année 2020 s'élève à 766 718,25€.

L'Etat est notre principal soutien financier. Ceci devrait durer grâce à la signature de la convention Opération de Revitalisation du Territoire.

Il est également à noter que la candidature de la ville de PONT-A-MOUSSON a été retenue dans le cadre du dispositif « petites villes de demain ». Cette démarche ciblait les communes de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent des fonctions de centralité. C'est un programme qui nous assurera le soutien de l'Etat dans la réalisation des projets communaux visant à la revitalisation de l'habitat et du cadre de vie, du développement de l'artisanat, du commerce et des services.

Précisons également qu'une importante participation de l'Agence de l'Eau a été engagée. Elle correspond au financement des travaux de l'avenue des Etats-Unis. L'intégration de la gestion différenciée des eaux de pluie au projet ayant permis un réel partenariat avec l'Agence sur ce chantier. Une petite partie a été perçue, le reste viendra en reste à réaliser.

➤ **Les emprunts**

Les taux d'intérêt sont actuellement historiquement bas. Le recours à cet outil est donc particulièrement intéressant. C'est pourquoi la commune de PONT-A-MOUSSON a décidé de souscrire un important prêt en 2020. Cependant, le besoin de financement immédiat n'imposant pas un tirage de l'intégralité des fonds, seul un million a été retiré sur les 2,3 millions souscrits. Le reste sera employé en fonction des besoins de financement et au fur et à mesure de la réalisation des grands travaux de la ville.

Il en résulte un désendettement de la commune sur l'exercice. L'encours de la dette s'élève ainsi à 10 891 585,06 euros au 1^{er} janvier 2021, soit un taux d'endettement de 744,52 € par habitant (816 € en 2020), ce qui reste bien en dessous de la moyenne nationale pour une commune de la même strate qui est de 907€.

Exercice	Encours Début	Amortissement	Intérêts	Annuité	Encours Fin
2020	11 440 499,29	1 548 914,23	225 078,45	1 774 992,68	10 891 585,06
2021	10 891 585,06	1 453 714,69	195 514,29	1 649 228,98	9 437 870,37
...					
2037	106 544,25	85 085,78	947,02	86 032,80	21 458,47
2038	21 458,47	21 458,47	50,08	21 508,55	0,00
		12 440 499,29	1 144 737,69	13 586 236,96	

L'extinction de la dette actuelle est fixée à 2038.

Composition des emprunts

La dette de la Ville est actuellement constituée de 23 emprunts, dont 17 à taux fixes et 6 à taux variables.

Par ailleurs, la commune a souscrit une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000€ qui a été remboursée en totalité en 2020 et n'a pas été sollicitée depuis.

Date de réception préfecture : 04/02/2021

2 Les investissements

L'année 2020 n'a pas été un exercice complet ce qui se ressent sur les investissements. C'est souvent le cas lors des années électorales, mais ce phénomène a été largement accentué par le contexte sanitaire.

Année	2014	2017	2019	2020
Immobilisations incorporelles	120 050,83 €	201 881,96 €	166 792,92€	202 700,51€
Subventions d'équipement versées	109 851,42 €	0	42 813€	0
Immobilisation corporelles	331 420,34 €	166 920,91 €	279 334,34€	145 327,06€
Immobilisations en cours	2 062 105,30 €	2 712 348,44 €	3 783 168,31€	883 893,78€
Total	2 623 427,89 €	3 081 151,31 €	4 272 108,57€	1 231 921,35€

Les dépenses d'investissement ont été principalement marquées par la réalisation de nombreuses études en vue de préparer les travaux importants qui seront réalisés sur les années à venir.

Les principaux investissements 2020 ont porté sur :

- Gros travaux divers bâtiments (centre des sports, écoles, etc...)
- Aménagement du tennis couvert
- Etudes pour la construction d'un gymnase au centre des sports
- Etudes d'extension du réseau de chaleur
- Plans de gestion des équipements communaux (ancien CTM, SUTE,...)
- Divers diagnostics sur les bâtiments communaux (amiante, qualité de l'air, etc...)
- Remplacement des véhicules municipaux
- Informatique dans les écoles
- Ossuaire et columbarium
- Divers travaux de voirie (arcades place Duroc, feux, etc...)

Il faut toutefois noter un très grand nombre de travaux encore non réalisés mais déjà engagés. En effet, le montant des restes à réaliser est particulièrement important cette année. Il s'élève à 1 328 408,03€ et comprend des dépenses telles que :

- Modernisation de l'informatique communal,
- Démolition de l'ancien CTM
- Club de l'amitié
- Etudes et travaux pour le Centre Régional d'Arts Martiaux
- Création d'un escalier de secours pour le site Bardot
- Plusieurs travaux de voirie (Rue Mermoz, Chemin St Michel,...)

IV L'avenir de PONT-A-MOUSSON

Avant de nous exprimer sur les choix envisagés pour 2021, il importe de rappeler les principes budgétaires qui guident la majorité municipale :

- 1) **Maîtriser les dépenses de fonctionnement** sous la contrainte d'une forte diminution des dotations.

Nous l'avons vu, il devient de plus en plus compliqué d'équilibrer le budget dans un contexte de raréfaction des dotations de l'Etat (DGF) et de la montée en puissance des prélèvements (FPIC) à charge de fonctionnement constantes. L'enjeu principal est de parvenir d'une part à équilibrer la section de fonctionnement et d'autre part à maintenir l'autofinancement abondant la section d'investissement et permettant les dépenses nouvelles d'équipement. A défaut, le poids du bouclage budgétaire et de l'investissement finirait de peser sur le contribuable local.

Afin d'atteindre cet objectif, nous devons poursuivre les économies sur les dépenses courantes. Nous devons saisir l'opportunité de la mutualisation de services et de groupement de commandes, pour procéder à des économies d'échelle et mieux négocier les marchés. Nous poursuivons ce travail déjà engagé avec la communauté de communes et le CCAS, tout en essayant de l'élargir (exemple : groupement de commande avec la métropole de Nancy pour la fourniture d'énergie).

Parmi les dépenses structurelles de la collectivité, il convient aussi de maîtriser la masse salariale. Les dépenses de personnel restent une part importante de nos dépenses de fonctionnement.

Nous resterons dans le cadre d'une maîtrise de ce chapitre tout en actant, cette année, plusieurs recrutements, nécessaires au bon fonctionnement des services.

2) **Maîtriser l'endettement de la collectivité** malgré d'importants investissements

Si la commune a pu se désendetter en 2020, elle s'est cependant engagée dans de gros programmes d'investissements qui vont nécessiter la mobilisation d'emprunts. Cela se fait dans le cadre de taux historiquement bas. Cette mobilisation de moyen est réalisée avec raison et une attention particulière est apportée à ne pas trop alourdir les frais financiers.

Malgré l'engagement de la collectivité dans de grands projets d'aménagements cet objectif restera une de nos priorités.

3) **Assurer notre soutien aux habitants en difficulté** à travers une politique de solidarité de tous les instants.

Cela doit s'exprimer avec une attention particulièrement renforcée dans cette période de crise sanitaire qui fragilise les plus en difficulté. Mais notre attention devra se porter également sur un temps plus long. Le soutien massif actuel de l'état au profit de l'économie, maintien avec un certain artifice notre économie. Il est à redouter que la sortie de crise face apparaître de grandes difficultés pour de nombreuses petites et moyennes entreprises actuellement sous perfusion d'aides publiques. Quand cela se produira, inévitablement, la solidarité des collectivités le plus au contact de ces populations devra s'exprimer. Les communes doivent s'y préparer.

4) **Offrir un service public de qualité**, de proximité en s'adaptant aux besoins des habitants tout en contenant les taux d'imposition.

La politique fiscale de la commune de Pont-à-Mousson est, depuis de nombreuses années, des plus raisonnables. Les taux pratiqués sont plus faibles que dans la plupart des communes de strates comparables tout en développant de très nombreux services pour la population.

Cette volonté de contenir la fiscalité sera toujours une de nos priorités. Pour autant cette année il est proposé une légère augmentation de la taxe foncière de 2 %. Ceci ne pèsera que faiblement sur les ménages (Environ 15 € par foyer pour l'année). Elle ne touche que les foyers propriétaires de leur bien et épargne donc les plus fragiles. Enfin cela ne représente qu'une nouvelle recette modérée d'environ 56 000 € pour la collectivité qui ne représente qu'une partie de l'augmentation naturelle des charges dues à l'inflation.

5) **Des actions volontaristes pour l'environnement** pour aménager notre espace de vie en vue d'une amélioration constante du quotidien

Dans le cadre de la transition écologique, une étude est en cours afin d'étendre le réseau de chaleur à de nouveaux bâtiments publics ou privés de part et d'autre de la Moselle. Ce système de chauffe revêt un intérêt économique mais surtout écologique.

De nombreux projets prenant en compte les énergies renouvelables sont à l'étude :

- Géothermie pour chauffer le bâtiment construit au bassin d'aviron de de kayak
- Panneaux photovoltaïques sur le toit du futur dojo régional
- Engagement d'un plan de réfection des bâtiments communaux pour une mise en conformité énergétique dans le cadre du décret tertiaire.

La ville souhaite également s'engager dans la mise en place d'un plan vélo. C'est un projet ambitieux qui nécessitera un travail sur le long terme car il nécessite de repenser une grande partie de la voirie et de la circulation en ville. Une étude préalable en partenariat avec la Communauté de Communes du Bassin de PONT-A-MOUSSON sera réalisée en 2021.

Accusé de réception en préfecture
054-204043
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021

6) **Une attention particulière portée à la jeunesse**

Le travail se poursuivra afin de faire monter en puissance l'outil socioéducatif « le Bardot » mis en œuvre l'année dernière pour la jeunesse.

De même, la reconversion de l'école du Nikki de St Phalle en espace d'accueil étant un franc succès, de nombreuses actions seront mises en œuvre pour développer et valoriser ce site.

Comme tous les ans, de nombreuses actions et événements seront organisés pour aider, soutenir, accompagner les projets de notre jeunesse mussipontaine : salon du jeu, chantier éducatif, chantiers jeunes.

Un réseau des jeunes (15 – 20 ans) sera mis en place et sera l'interlocuteur privilégié pour développer des projets à destination de la jeunesse. En parallèle, il est également prévu de lancer une bourse projet jeune visant à mettre en place un accompagnement des jeunes dans le développement de leurs projets culturels, solidaires, sportifs ou entrepreneuriaux.

L'accompagnement scolaire sera également au cœur de nos préoccupations cette année. Ainsi, un ambitieux projet de rénovation des équipements informatiques sera engagé. Un audit est en cours pour dresser l'état des lieux de nos équipements. Il sera suivi de travaux et de l'achat de matériel afin d'offrir aux élèves tous les outils numériques dont ils peuvent avoir besoin.

7) Soutenir nos associations.

Les priorités énumérées ci-dessus mettent en exergue la difficulté majeure à laquelle est confrontée notre politique communale. En effet, il s'agit d'être dynamique en matière d'aménagement, de proposer à la population un service de qualité, de pratiquer un volontarisme social et associatif dans le cadre de contraintes de ressources.

A Le budget 2021

La ligne directrice du budget communal reste identique. La maîtrise des coûts de fonctionnement assure un autofinancement permettant des investissements structurants.

1) Les investissements 2021

2021, première année complète du mandat, verra le commencement des travaux pour les grands projets qui seront réalisés sur plusieurs années.

Plusieurs projets ambitieux et marquants pour le mandat verront leurs travaux commencer cette année.

- Maîtrise d'œuvre et début des travaux pour le Dojo régional (900 000€).
- Maîtrise d'œuvre pour le bassin d'aviron et kayak (160 000€).
- Plan de gestion et réhabilitation de la SUTE
- Démolition de l'ancien CTM.
- Rénovation de la rue St Laurent (650 000€ sur le budget principal et 200 000€ sur le budget eau)
- Réfection de la voirie : réfection de bandes de roulement, etc...
- Rénovation du système de vidéo-surveillance (poste de commandement et caméra).
- Rénovation du patrimoine communal : travaux dans les écoles, divers bâtiments, ...
- Eclairage public (100 000€).

Tous ces projets seront mis en œuvre sous deux conditions :

- la première est d'avoir des assurances de financement de la part de nos partenaires, surtout l'Etat, en particulier sur les projets sportifs structurants.
- la seconde est d'être sûr de pouvoir mener le projet à son terme sans qu'il risque d'être interrompu par des mesures sanitaires entravant son bon déroulement : c'est notamment le cas des travaux de voirie de centre-ville.

2) La synthèse budgétaire pour 2021

Fonctionnement

Dépenses

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20210204-DEL-01-02022021-DE
Date de télétransmission : 04/02/2021
Date de réception préfecture : 04/02/2021

Dont 011

Dont 012

Dont 65

Recettes

Investissement

	BP 2020	DOB 2021
	14 578 734,52	15 687 652,42
Dont 011	4 241 946,98	4 335 878,13
Dont 012	6 617 456,00	6 479 468,00
Dont 65	1 766 550,00	1 775 050,00
Recettes	14 578 734,52	15 687 652,42
Investissement		

Dépenses	8 714 423,67	9 319 096,02
Dont remboursement dette	1 600 000,00	1 510 056,00
Recettes hors emprunt	5 868 897,84	6 826 784,22
Besoin de financement	2 845 825,83	2 492 311,80
Dépenses totales	23 293 158,19	25 006 748,44
Recettes totales	23 293 158,19	25 006 748,44

B Les investissements des prochaines années

Pour le mandat 2020 -2026, plusieurs grands projets marqueront les finances communales.

L'emplacement de la Société d'Usinage de Tubes pour l'Electricité (SUTE) est une friche industrielle qui nous préoccupe depuis des années. L'Etat ayant enfin donné son accord pour une requalification du site, un plan de gestion a été mis en place en 2020 pour étudier les possibilités d'aménagement. Une partie du site sera utilisé pour la création d'un projet de résidence pour personnes handicapées. Le reste sera aménagé en aire de stationnement afin de répondre à un important besoin (proximité immédiate des Prémontrés) ainsi qu'en espace vert paysager. C'est un projet qui est prioritaire et qui doit être réalisé dans la première moitié du mandat.

Le Centre Régional des Arts Martiaux (CRAM) constituera le projet phare des prochaines années. S'inscrivant dans le label Terre de Jeu, la ville de PONT-A-MOUSSON souhaite se doter d'un équipement de haut niveau permettant d'attirer des pratiquants au niveau international. Il pourra notamment servir de base d'entraînement dans le cadre des Jeux Olympique Paris 2024. La première phase du projet est déjà engagée. 2021 verra le commencement des travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre pour la seconde phase. Les travaux restants seront exécutés les années suivantes pour une inauguration prévue à l'été 2023. C'est un chantier ambitieux qui marque l'engagement de la ville pour la réalisation de projets structurants lui permettant de rayonner au-delà de ses frontières. Il permettra également de rénover un équipement central de la ville mais vieillissant. Le Centre Des Sports sera ainsi retravaillé pour être mis en accessibilité, mieux isolé et grandement modernisé.

La ville a un second grand projet sportif dans le cadre de sa labélisation Terre de Jeux : la création d'un bassin d'aviron et de canoë-kayak à l'emplacement actuel des gravières ZAC du Breuil. Pour ce faire, il faudra assembler les deux bassins actuels en un seul en excavant la bande de terre. Le bassin obtenu aura une longueur totale de 1650m. Il permettra la tenue de compétitions sportives régionales, nationales, internationales et pourrait être utilisé par des équipes nationales pour leur préparation en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024. Plusieurs équipes internationales ont déjà exprimé leur intérêt pour ce site. Les études ont déjà été réalisées et les travaux s'échelonneront sur les années à venir pour une inauguration également à l'été 2023.

Cœur de la ville et joyau architectural de la place Duroc est l'un des enjeux du réaménagement urbain de PONT-A-MOUSSON. Elle est au centre de plusieurs dispositifs tel que l'ORT ou « petites villes de demain ». Toutefois, ce réaménagement mérite mieux qu'un simple entretien du pavage. C'est pourquoi la municipalité y porte un intérêt tout particulier et prend le temps d'une réelle réflexion sur son devenir. Les expériences de piétonisation ont suscité beaucoup d'intérêt, mais il faut aller au-delà en intégrant la problématique des déplacements doux, du stationnement, etc... Ce qui nécessitera plusieurs années.